

**APPN - CHAMPIONNAT TERRITORIAL DE VTT
INDIVIDUEL et EQUIPE
Mercredi 23 MARS 2022 à PLAINTEL (22)**



Ces informations peuvent toujours évoluer. Avant chaque compétition territoriale, il est donc important de [CONSULTER REGULIEREMENT le SITE INTERNET de l'UGSEL BRETAGNE](#) pour s'informer en temps réel.

SITE :	Lieu-dit Lanricat – PLAINTEL
RESPONSABLE DE LA COMPETITION et du SITE :	Guillaume PERRAULT – 06.59.97.04.43 à contacter en cas de souci le jour de la compétition Etablissement : Jean 23 QUINTIN
RESPONSABLE DE L'ORGANISATION :	Emmanuel GUERIN – 06.87.10.21.65 Directeur régional de l'Ugsel Bretagne
RENDEZ-VOUS :	9 h 00
DEBUT DE COMPETITION :	10 h 00 IMPERATIF
FIN DE COMPETITION :	Vers 17 h 30
REMISE DES RECOMPENSES :	Vers 18 h 00

Pour participer à la compétition dans les meilleures conditions, **IL EST IMPORTANT DE LIRE ATTENTIVEMENT L'ORGANISATION GENERALE** de l'Ugsel Bretagne disponible sur le site internet.



AVANT DE PARTICIPER, il est important de PRENDRE CONNAISSANCE :
- des mesures d'adaptation Ugsel à la situation sanitaire, allégées le 11/03/22
- du protocole territorial sanitaire Ugsel de l'activité, allégé le 11/03/22
AFIN DE S'Y CONFORMER.

LICENCE SPORTIVE : Se référer à l'article 7 des règlements généraux sportifs de l'Ugsel 2021/2022.
En substance, cet article rend la licence Ugsel OBLIGATOIRE avec présentation sous forme matérialisée avec photo et tampon de l'établissement lors des championnats et fera office d'accréditation pour l'année scolaire. Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions.

LICENCE ENCADRANT : Se référer à l'article 9 des règlements généraux sportifs de l'Ugsel 2021/2022.
En substance, cet article rend OBLIGATOIRE la licence encadrement délivrée à titre gratuit par son comité pour tout participant encadrant (prof EPS, personne participant à l'animation de l'AS, accompagnateur ponctuel) à une compétition ou rencontre UGSEL. Cette licence doit pouvoir être présentée sous forme matérialisée avec photo et tampon de l'établissement et fera office d'accréditation pour l'année scolaire.



JURY :

Afin d'assurer le déroulement des épreuves individuelles et équipes, chaque établissement ayant au minimum 3 ELEVES QUALIFIES DOIT PREVOIR 1 JURY ADULTE POUR TOUTE LA JOURNEE.

TOUT ETABLISSEMENT NE RESPECTANT CETTE REGLE D'ORGANISATION VERRA SES ELEVES EXCLUS DES RESULTATS TERRITORIAUX et de ce fait, EXCLUS D'UNE EVENTUELLE QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT NATIONAL.

QUALIFICATIONS :

EPREUVE INDIVIDUELLE :

Si championnat départemental : Les qualifications se font à l'issue des championnats départementaux en fonction des quotas déterminés en début d'année.

Si pas de championnat départemental : Inscriptions sur Usport dans la limite des quotas attribués.

EPREUVE EQUIPE :

Idem épreuve individuelle.

Les concurrent(e)s des équipes font partie des quotas départementaux.

LIEU D'ACCUEIL

Accès : Arrivée par Plainel : fléchage dans le bourg.

Plan général du site	<i>Voir documents annexes</i>
Sécurité des lieux (parking, vestiaires, déplacements des piétons)	<i>Stationnement des cars impossible aux abords des lieux de la manifestation. Privilégier les véhicules légers. Accès aux parkings : cf plan joint. Cet accès est susceptible d'être modifié en fonction de l'état des terrains et des autorisations des propriétaires.</i>
Charte de respect des lieux	Pas de jet de papier, (repas autorisé sur les zones prévues à cet effet). Interdiction de rouler sur les espaces de trial de compétition et bosses de bmx !

TENUE SPORTIVE et MATERIEL

VTT	Un seul vélo par concurrent pour toutes les épreuves. Cornes interdites. Prévoir des colliers pour les plaques.
Tenue	Port du maillot d'établissement obligatoire, gants et lunettes fortement conseillés. Prévoir une tenue distinctive pour l'épreuve relais (chasubles, maillots établissement).
Protections	Port du casque, des genouillères et coudières obligatoires au cours de la descente et fortement conseillés pour les épreuves de trial (souches, pierres, troncs). Trial pensez aux protèges tibias.
Poste médical	Présence de la sécurité civile Poste fixe de secours et groupe mobile (descente, trial, cross) Prévoir une trousse de premier secours par établissement.

REGLEMENT DE LA COMPETITION

EPREUVES : (Application du **REGLEMENT NATIONAL DE VTT** pour le comptage des points).

Voir document spécifique (bouton « règlements » sur la page VTT).

EPREUVE EQUIPE :

Relais à l'américaine par catégorie.



Attention, en cas de qualification au championnat national, l'équipe composée ne pourra être modifiée qu'en cas d'absence, blessure ou examen d'un des pilotes, justifié par un document officiel ou certificat médical.

Relais équipe

Il consiste en une épreuve chronométrée en ligne de 3 élèves. Le port d'un maillot identique par les 3 élèves est obligatoire
Catégories et composition des équipes (dossards XXa, XXb, XXc) : dans chacune des trois catégories, une équipe se compose de trois concurrents du même établissement du même sexe **ou mixte**. Dans le cas d'équipe mixte le temps réalisé sera bonifié de 5% par concurrente soit 5% de bonification s'il y a une fille dans l'équipe, 10% de bonification s'il y a deux filles dans l'équipe. Si l'équipe est composée de 3 filles la bonification sera de 15%.

Déroulement :

- A fait un tour et entraîne B
- A et B font un tour et entraînent C
- A B C font un tour ensemble

Placement sur la ligne de départ : Comme pour le cross-country chaque établissement place le premier relayeur de son choix sur chacune des lignes. (Susceptible d'être adapté en fonction de la largeur de la ligne de départ et du nombre de concurrents)

Les concurrents doivent se toucher dans la zone de relais délimitée. Une action fédératrice permettant de symboliser l'épreuve par équipe.

Parcours et distance :

- Equipe Benjamine : Boucle de 2,5 km environ (soit 7,5 Km pour le premier relayeur)
- Equipe Minime : Boucle de 2,5 km environ (soit 7,5 Km pour le premier relayeur)
- Equipe Cadette-junior : Boucle 3,2 km environ (soit 9,6 Km pour le premier relayeur)

Le titre de champion régional est attribué à l'équipe d'établissement qui aura réalisé le meilleur temps. Le temps sera pris sur le 3^{ème} arrivant de l'équipe. Obligation de finir ensemble.

Tous les concurrents de l'épreuve individuelle peuvent participer aux épreuves par équipes.

Tous les concurrents qualifiés pour l'épreuve par équipes doivent participer aux épreuves individuelles.

Les équipes composées de coureurs d'établissements différents ne peuvent prétendre au titre, mais peuvent participer dans une épreuve sans classement dite "open".

Le maillot ou chasuble d'établissement est obligatoire. En cas de manquement au règlement, l'équipe sera non classée.

EPREUVE INDIVIDUELLE :

TRIAL sur 80 points

2 zones de trial délimitées en segments de 5 ou 10 points (2 x 40 points)

Protections préconisées (protèges tibias)

Le VTT Trial se dispute sur 2 zones avec un seul passage par zone. Un pilote peut décider d'arrêter sa course à tout moment. Le pilote sera classé avec les points acquis lors de ces passages.

Pendant l'épreuve, le pilote ne pourra pas entrer à pied dans la section. **Les parents, suiveurs ou accompagnateurs ne doivent en aucun cas s'ingérer dans la compétition et donner des conseils (positions) au concurrent engagé dans la zone.**

Départ :

Règlement UGSEL du trial = départ du sas, un pied au sol.

Reconnaissance à vue (Les concurrents ne rentrent pas dans les zones d'épreuves avant leur seul et unique passage afin de ne rien déplacer.

Epreuve : déplacement dans le couloir délimité par la rubalise qui est plaquée au sol. Elle ne fait pas partie du couloir de déplacement autorisé. (Les concurrents ne peuvent pas toucher ou rouler sur la rubalise) Chaque pilote prend appuis uniquement sur son VTT. Aucun appui extérieur est autorisé.

Attribution des points par porte =

les points attribués seront indiqués en fin de chaque segment,

Les portes de fin de segment indiquent l'attribution des points correspondants. Ils sont validés après franchissement de la zone par l'axe de la roue avant sans prise d'appuis extérieur au VTT.

Benjamines filles, minimales filles et benjamins garçons = TRIAL A et B.

Minimes garçons, cadettes juniors filles et Cadets et Juniors garçons= TRIAL C et D.

MONTEE sur 30 points

Montée matérialisée par un couloir de rubalise, des fiches numérotées et un marquage au sol au plâtre. **Reconnaissance : à pied uniquement à l'extérieur du couloir pour ne pas détériorer le circuit.**

Objectif : L'axe de la roue avant doit avoir franchie la marque pour la comptabiliser. Garder en permanence une roue au sol (trial interdit).

Points = on retient les points de la zone matérialisée au sol qui a été franchie par l'axe de la roue avant.

Attention : déplacements en sauts interdits ! Pas de trial !

Montée 1 = toutes catégories benjamines, minimes filles + benjamins garçons.

Montée 2 = minimes garçons, cadettes juniors filles et cadets-juniors garçons.

DESCENTE EN SLALOM sur 50 points

Protections obligatoires (coques, casque, genouillères, coudières)

Slalom chronométré sur terrain accidenté (rochers, souches, arbres). Reconnaissance à VTT avec les jurys chronométreurs pour tous les pilotes jusqu'à l'arrivée avant le passage de l'épreuve.

Recommandations : un concurrent qui chuterait ou aurait des soucis mécaniques lors de la descente devra laisser la priorité au concurrent suivant s'il est rattrapé au cours de sa descente.

Reconnaissance : possible à vélo sur un temps spécifique déterminé et en présence du jury. Ne rien déplacer dans le couloir de slalom ! **Toute reconnaissance en dehors de ce cadre spécifique se sera sanctionnée par aucune attribution de point.**

Points = Le meilleur temps marque 50 points, le second 49, etc... En cas d'erreur de parcours = 0 point

Les cornes sont interdites et les bouchons de cintre sont obligatoires

1 seul passage possible par concurrent. Si un pilote chute ou est retardé par un élément, un événement indépendant de son déplacement (présence d'un élève ou d'un spectateur dans le couloir de descente, chute d'une barrière ou d'un arbre) une commission se réunira pour décider si oui ou non il est autorisé à repasser cette épreuve.

Descente 1 (toutes catégories benjamines et minimes filles + benjamins garçons)

Descente 2 (catégories minimes, cadettes juniors filles et cadets/ juniors/ garçons)

CROSS-COUNTRY sur 200 points

Épreuve individuelle sur un circuit. Départ en ligne.

Reconnaissance à vélo avant le 1er départ. Aucune reconnaissance durant les épreuves.

Départ :

Placement des concurrents sur la ligne de départ : Chaque établissement place 1 coureur de son choix sur chacune des lignes. (Susceptible d'être adapté en fonction de la largeur de la ligne de départ et du nombre de concurrents)

Pour les courses communes aux garçons et aux filles (course 1 et 2), le départ sera différé de 2 minutes pour les filles.

Course 1 : une course Benjamines filles et minimes filles

Course 2 : benjamines garçons

Course 3 : cadettes juniors filles et minimes garçons

Course 4 cadets juniors garçons

Distances des épreuves de cross-country :

FILLES		GARS	
Benjamines	5000 m, 120 D+ (start loop + 2 petites boucles)	Benjamins	5700 m, 150 D+ (start loop + 1 petite + grande boucle)
Minimes	5000 m, 120 D+ (start loop + 2 petites boucles)	Minimes	6400 m, 180 D+ (start loop + 2 grandes boucles)
Cadettes/Juniors	6400 m, 180 D+ (start loop + 2 grandes boucles)	Cadets/Juniors	9600 m, 270 D+ (start loop + 3 grandes boucles)

Décompte des points :

- Le 1^{er} marque 190 points.
- Pour les concurrents suivants, le nombre de points attribués diminue d'une unité toutes les 5 secondes pendant les 8 premières minutes.
- Au-delà de 8 minutes, le nombre de points diminue d'une unité toutes les 10 secondes quel que soit le retard.

- Les concurrents qui terminent l'épreuve se verront attribuer un minimum de 10 points.
- Abandon = 0 point.
- Des points bonus sont attribués aux 5 premiers, à savoir 10 points au 1^{er}, 8 points au 2^{ème}, 6 points au 3^{ème}, 4 points au 4^{ème}, 2 points au 5^{ème}.

Réparation et Ravitaillement : possibles uniquement dans la zone technique définie sur le parcours. Possibilité de changer de roues en cas de crevaison. Aucun échange de vélo possible.

HORAIRE ET PLANNING DES EPREUVES (variable en fonction du nombre de pilotes)

Horaire	Descente 1	Montée 1	TRIAL 1	Descente 2	Montée 2	TRIAL 2	CROSS
10h30 11h00							EQUIPES B EQUIPES M
11h30 12h00	BF MF			MG			EQUIPES CJ
12h30 13h00	BG	BF MF		CJG CJF	MG		
13h30 14h00		BG	BF MF		CJG CJF	MG	
14h30 15h00			BG			CJG CJF	IND BG MF
15h30 16h00							IND BG IND MG CJF
16h30 17h00							Ind CJG
17h45	PODIUMS et RECOMPENSES						

PROTOCOLE - RECOMPENSES

Rappel du règlement et classements	<p>Un classement individuel par catégorie – 6 catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 catégories féminines (benjamines, minimes et cadettes-juniors) • 3 catégories masculines (benjamins, minimes et cadets-juniors). <p>(En cas d'égalité entre un ou plusieurs concurrents, ceux-ci seront départagés par le classement sur l'épreuve de X country)</p> <p>Un classement par équipe (mixte ou non) en fonction du résultat du relais :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 catégories : Benjamin F et G – Minimes F et G – Cadets Juniors F et G.
Podiums, récompenses	<p>Médaille individuelle aux trois premiers concurrents de chaque catégorie</p> <p>Médailles par équipe aux trois premières équipes de chaque catégorie.</p>

DISCIPLINE - PROPRETE :

PAR RESPECT des PERSONNES et des INSTALLATIONS mises à disposition de l'Ugse,
TOUS LES ADULTES RESPONSABLES D'ELEVES
doivent veiller au comportement correct des jeunes présents et au maintien de la PROPRETE DES LIEUX.

DEMANDE DE QUALIFICATION EXCEPTIONNELLE au CHAMPIONNAT NATIONAL :



Les demandes de QE doivent être déposées au secrétariat au plus tard le JOUR DE LA COMPETITION TERRITORIALE AVANT LA FIN DE LA DERNIERE EPREUVE.

Seules les demandes de qualification exceptionnelle au championnat national des pilotes ayant participé à un championnat départemental, régional ou national UGSEL au cours des deux dernières années seront étudiées par la commission régionale de qualification.

Date limite des championnats territoriaux :	Mercredi 22 avril 2022
DATES :	(1) 2-3 JUIN 2022
LIEU :	ANNECY (74) (à confirmer)

QUALIFICATIONS : La région dispose d'un quota défini comme suit :

Quota de base : 6 individuels toutes catégories confondues (6 catégories) et 2 équipes par catégorie (3 catégories = BF/BG – MF/MG – CJF/CJG).

Quota supplémentaire : Les 3 premiers individuels dans chaque catégorie du championnat national de l'année précédente apportent un quota supplémentaire à leur territoire.

Ces quotas sont consultables sur le site internet de l'Ugse nationale.

Les qualifications exceptionnelles acceptées entrent dans les quotas territoriaux.

Les qualifications sont mentionnées sur les résultats territoriaux.

Quotas supplémentaires bretons 2022 sur la base des résultats de 2019 :

Catégories	BF	MF	CJF	BG	MG	CJG
Nombre	1	1	0	3	1	0

PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT NATIONAL :

Il appartient à chaque établissement ayant un ou plusieurs qualifiés au championnat national de se connecter sur le site internet de l'Ugse nationale pour télécharger les informations mises à disposition et connaître les consignes et délais à respecter.

Pour présenter le maximum de compétiteurs en fonction des quotas attribués à la région, il est **IMPORTANT** de communiquer très rapidement un **FORFAIT** au secrétariat régional afin qu'il puisse proposer la place libre à un autre compétiteur dans un délai raisonnable.

* Les lieux et dates de la compétition nationale sont connus à l'avance.

Chaque professeur connaît le niveau de ses élèves.

Pour celles et ceux susceptibles d'être qualifiés au championnat national, il serait INTERESSANT de leur poser la question de leur participation au championnat national avant la compétition régionale. En cas de réponse négative, il suffit de communiquer l'information au responsable de la compétition qui en tiendra compte pour le calcul des qualifications.

* Enfin, chaque professeur connaît également les capacités humaines et financières de son établissement. Si une participation au championnat national est impossible pour l'une et/ou l'autre de ces raisons, il est IMPORTANT de le signaler lors du championnat régional.

Ces démarches permettront un gain de temps appréciable pour tous par une communication plus efficace des qualifications.

ATTENTION : la déclaration d'un forfait est irréversible tant qu'elle n'est pas suivie d'un autre forfait dans la même catégorie...

DEPLACEMENT AU CHAMPIONNAT NATIONAL :

L'Ugse Bretagne n'organise pas de déplacement à ce championnat national.

Se rapprocher de son comité départemental ou d'autres établissements participants.

ugselbretagneuttugselbretagneuttugselbretagneutt

Secrétariat UGSEL Bretagne : 7 rue Jules Verne – CS 30222 – 22002 SAINT BRIEUC Cedex 01
Tél : 02.96.21.06.30 – Courriel : ugsel.bretagne@e-c.bzh – Site : <http://www.ugsel-bretagne.org>
Ugse nationale – Site : <http://www.ugsel.org>